



Paris, le 26 mars 2015.

Compte-rendu du CHSCT-C du 26 mars 2015

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Martine Simon (DT-NE), Jean-Jacques Heitz (DT-ST), René Fauveau (DT-NPdc) et Richard Henrard (DT-CB),

Excusés : Emmanuel Cuzançon (DT-NE) et Laurent Jeunon (DT-BS),

Pour VNF : Mme Corinne De La Personne (DRHM), M. Bernard Terranova (ISST), Mme le Docteur Françoise Rouy (représentante des médecins de prévention), Mme Béatrice UNAL (représentante des assistants de service social), Mme Corinne Przymenski (DRSCT), Mme Christine Bourbon (DIEE/responsable de la division sécurité qualité en environnement), M. Thierry Druenes (chargé des relations sociales), M. Sébastien Legrand (assistant juridique) et M. Romain Dautigny (chargé de mission en prévention des risques professionnels).

Les points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CHSCT-C du 3 février 2015,
- Point sur la transmission des Procès-verbaux des CHSCT Locaux,
- Consultation sur le bilan 2014 selon le document « situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail »,
- Analyse des accidents survenus durant l'année 2014,
- Présentation du logiciel Blue-Kango de recensement des accidents,
- Calendrier des priorités pour 2015 et moyens associés,
- Point d'information sur les actions menées dans le cadre du baromètre social,
- Point d'information sur la mise en place d'un marché EPI - gilets de sauvetage et casques,
- État d'avancement du document unique,
- Point d'information sur l'enquête FIPHP et politique d'emploi en matière de handicap,
- Point d'informations sur l'état de la réglementation en matière de reclassement,
- Composition du groupe RPS suite aux élections de décembre 2014.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Force Ouvrière lit sa déclaration préliminaire ! (voir la pièce jointe)

Cette déclaration recueille une approbation unanime des représentants du personnel présent. À chaud l'Administration entame une réponse avouant qu'il faut "réfléchir..." La délégation **Force Ouvrière** corrige et insiste : « **Maintenant il faut agir !** » Pour les médecins de prévention, on a dépassé la prévention primaire, la morosité s'installe, il y a urgence... Pour les assistants sociaux, on est au stade de l'état d'alerte. Un tour de table confirme dans au moins une des DT c'est fait. Pour les médecins et assistants sociaux représentés à cette réunion, des atteintes à la santé sont constatés, la souffrance est avérée et pour soigner correctement, l'extraction du monde du travail est le premier pas à franchir.

La réponse de l'Administration n'apporte pas de points rassurants : il y aura encore des réformes accompagnées de baisses d'effectifs, il y aura des choix à faire, faire plus avec moins de moyens, on a prouvé que ça ne marche pas. Les DT sont invités à venir sur le terrain, c'est souvent la première mesure bien accueillie.

Pour les médecins de prévention, le soutien social, la reconnaissance et l'autonomie sont de bonnes mesures, on le sait depuis les travaux de Karasek.

Pour l'ISST, il faut bien se rendre à l'évidence, on ne peut que constater l'échec de la prévention.

Cette analyse a passionné l'assistance pendant largement plus d'une heure, on a enfin certitude que ce problème majeur et urgent a su recueillir l'adhésion de tous !

1 – Approbation des procès-verbaux :

Force Ouvrière valide le PV du 03 février 2015.

2 – Point sur la transmission des Procès-verbaux des CHSCT Locaux :

M. l'Assistant Juridique informe les membres du CHSCT-C de la mise en place d'une plate-forme commune où seront mis en « ligne » les PV des CHSCT des DT. elle sera accessible par l'ensemble des membres du CHSCT-C. L'accès est sécurisé par des codes d'accès personnels.

Force Ouvrière prend acte de l'information.

3 – Consultation sur le bilan 2014 « situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail » :

M. le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier.

Force Ouvrière demande qu'elle est la durée moyenne des CDD. Mme la Présidente indique que cette question sera reprise et intégrée dans le bilan social.

Force Ouvrière se félicite sur la qualité du document et des informations qui y sont recensées. Cela permet enfin d'avoir une information fiabilisée à destination des membres du CHSCT-C qui pourront ainsi exercer leur mission de représentants élus dans cette instance.

4 – Analyse des accidents survenus durant l'année 2014 :

M. le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier.

Là aussi **Force Ouvrière** se félicite de la qualité du document. Pour autant, **Force Ouvrière** estime que devrait apparaître les coûts induits pour l'EPA-VNF. M. le Chargé des relations sociales précise que les éventuelles pénalités qui sont supportées par l'EPA en raison du taux des accidents de services/travail ne concernent que les personnels de droit privé. M. le chargé de mission en prévention des risques professionnels indique qu'il a cependant mené cette analyse. Elle se traduit par un montant de 563 000 € pour la partie salaire ou traitement pour un montant total de 1 800 000 € (**y compris les jours d'arrêts de travail**).

5 – Présentation du logiciel Blue-Kango accident :

M. le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Ce logiciel est accessible par internet.

6 – Calendrier des priorités pour 2015 et moyens associés :

Reporter au prochain CHSCT-C.

7 – Point d'information sur les actions menées dans le cadre du baromètre social :

Reporté au prochain CHSCT-C.

8 – Point d'information sur la mise en place d'un marché EPI-gilets de sauvetage et casques :

Mme la responsable de la division sécurité qualité en environnement présente le dossier.

Le but est de mettre en place un marché national pour l'achat des gilets de sauvetage et des casques de chantier. Cela ne doit pas remettre en cause les pratique actuelles dans les DT.

Force Ouvrière attire l'attention sur le fait que les casques de chantier ont une date réglementaire d'utilisation. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur ce point afin que les stocks qui seraient constitués ne deviennent obsolètes du fait d'un manque de rigueur dans la gestion.

9 – État d'avancement du document unique :

Mme la responsable de la division sécurité qualité en environnement présente le dossier.

Il faut retenir que les nouveaux Documents Uniques (DU) seront déployés pour fin juin.

10 – Point d'information sur l'enquête FIPHFP et politique d'emploi en matière de handicap :

Mme Corinne Przymenski (DRSCT) présente le dossier.

Force Ouvrière se félicite de cette présentation qui répond enfin à ses diverses saisines. **Force Ouvrière** demande que soit identifié la répartition des personnels par typologie de fonctions/de métiers.

Force Ouvrière rappelle que les politiques ultra-libéralismes qui ont été menées depuis ces dernières décennies au détriment des travailleurs impactent tout autant, si ce n'est plus les travailleurs souffrant d'un handicap. Ils restent pour beaucoup exclus de l'accès à l'emploi. **Force Ouvrière** estime que c'est un devoir de l'EPA-VNF de développer une politique de recrutement pour ces salariés.

11 – Point d'informations sur l'état de la réglementation en matière de reclassement :

M. le chargé des relations sociales présente le dossier.

Force Ouvrière demande instamment, compte-tenu de la gestion catastrophique de certains dossiers dans les DT du essentiellement à une insuffisance structurelle, que des fiches procédures soient mises en place à destination des services en charge de la gestion des ressources humaines pour ainsi faciliter la gestion de ce type de dossier.

12 – Composition du groupe RPS suite aux élections de décembre 2014 :

Force Ouvrière proposera un autre participant.

Les représentants **Force Ouvrière** au CHSCT-C.



Glossaire :

Abréviation, acronyme...

Signification

ISST	Inspecteur sécurité santé au travail
TMS	Trouble musculo-squelettique
RPS	Risque psycho-sociaux
Robert Karasek	sociologue et psychologue américain

Paris, le 26 mars 2015.

Déclaration préalable au CHSCT-C du 26 mars 2015

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Central,
Chers Collègues,

Force Ouvrière, sur les risques psychosociaux, ne peut que renouveler ses interpellations qui restent toujours et malheureusement d'actualités.

Nos camarades, volontaires dans leurs missions d'observation et dans le but de signaler les collègues le plus en souffrance, restent toujours démunis quant à la procédure à mettre en œuvre !

Force Ouvrière constate aujourd'hui qu'en divers lieux de nos structures des cas nous sont signalés. **Force Ouvrière** affirme qu'un cas a même été porté en justice.

Pour **Force Ouvrière,** il est maintenant temps de répondre à la demande de nos observateurs qui se sentent démunis devant la complexité de ce domaine très sensible.

En absence de réactivité, serions-nous obligés de conseiller à nos adhérents d'utiliser leurs droits à formation pour acquérir une compétence de soins infirmier de PSY...

Les représentants Force Ouvrière